



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

Procès-verbal

Le samedi 21 juin 2025 à 11 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI.

Secrétaire de la séance : Jean Pierre ROUBY

Présents : Jean Marie ANTONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI

Représentés : Don Pierre ALESSANDRI représenté par Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI représenté par Jean Pierre ROUBY

Absents et excusés : -

Ordre du jour :

1 - Adoption du PV du conseil municipal du 29 mai 2025

2 - Réfection du premier tronçon de la piste d'accès à la station de pompage du Muglierinu (bas de la piste)

3- Questions diverses

- a. Restauration du tableau de l'église « *La vierge à l'enfant* » - Accusé de réception « dossier complet »
 - b. Préfecture : Attribution subvention DETR pour le 2^{ème} forage
 - c. Simplification de l'action des collectivités territoriales (enquête)
-
-

1 - Adoption du PV du conseil municipal du 29 mai 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

2 - Réfection du premier tronçon de la piste d'accès à la station de pompage du Muglierinu (bas de la piste)

La délibération n° DE_013_2025 votée lors du précédent conseil municipal (29/05/2025) prévoyait une demande d'aide à la CDC pour la réfection de l'ensemble de la piste. Or, cela nécessitait un appel d'offre car le montant des travaux dépassait le seuil de 100 000,00 €. Rester en-deçà de ce seuil permet de passer un marché de gré à gré (sans appel d'offre) et donc de débiter l'opération de réfection plus rapidement. C'est pourquoi il a été décidé de prévoir la réfection de cette piste en plusieurs tronçons et ainsi diminuer la participation financière annuelle de la CDC et de la commune. La nouvelle délibération ci-dessous a donc été prise en ce sens.

Délibération : Réfection du premier tronçon de la piste d'accès à la station de pompage du Muglierinu (bas de la piste) (DE_018_2025)

Le maire précise que cette piste essentielle à la visite, à l'entretien et aux réparations éventuelles de la station de pompage du Muglierinu est très dégradée, impraticable en saison hivernale et/ou par conditions de pluie et de neige et certaines portions sont effondrées et présentent un danger important pour tous ceux qui doivent l'emprunter.

Le maire propose donc, dans un premier temps et pour étaler la dépense sur plusieurs années, **la réfection du premier tronçon de la piste d'accès à la station de pompage du Muglierinu (bas de la piste).**

Il présente le plan de cette réalisation et le devis estimatif des travaux envisagés qui s'élève à **79 390,00 € HT**, soit **87 329,00 € TTC**.

Les travaux prévoient :

- Installation du chantier comprenant toutes surjections pour le bon déroulement du chantier, le transport des marchandises, des engins de chantier, la livraison sur place d'un conteneur de chantier, d'un point d'eau et d'électricité ainsi que le balisage et signalisation des travaux
- Terrassement du premier tronçon de piste de 200m en partant du bas de la piste avec une pelle mécanique, création des tranchées pour les buses d'eau pluvial
- Concassée 0.40 + compactage
- Création des bordures et caniveaux
- Création des murs de soutènement en contre bas de la piste aux endroits critiques
- Bétonnage de la piste sur une longueur de 200m
- Fourniture et pose des buses pour écoulement des eaux pluvial
- Mélange + livraison 160 tonnes
- Ciment + livraison 24 palettes
- Nettoyage et repliement du chantier

Pour réaliser cette opération il convient de demander une aide financière à la CDC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total de l'opération	79 390,00 € HT
Aide CDC (Territorii - Appel à Projets en soutien aux Territoires)	63 512,00 € HT (= 80% du montant HT)
Part d'autofinancement de la commune	15 878,00 € HT (= 20% du montant HT)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par son vote :

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0

APPROUVE

- le projet de réfection du premier tronçon de la piste d'accès à la station du Muglierinu.

ADOPTE

- le plan de financement suivant :
- Devis : 79 390,00 € HT
- CDC : 80% du H.T soit 63512,00 €
- Commune : 20% du H.T soit 15 878,00 €

3- Questions diverses

a. Restauration du tableau de l'église « La vierge à l'enfant » - Accusé de réception « dossier complet »

Par lettre en date du 15 mai 2025, la commune a reçu une notification de « dossier complet » pour la demande d'aide formulée auprès du service du patrimoine de la CDC pour la restauration du tableau de l'église « La vierge à l'enfant ». La mairie peut donc engager dès à présent cette opération de restauration dont le coût s'élève à 17 430,00 € HT (pour mémoire : lors de sa dissolution, l'Association Santa Maria Assunta a fait un don de 6 289,55 € à la commune pour la restauration de l'église).

b. Préfecture : Attribution subvention DETR pour le 2^{ème} forage

La commune a reçu l'Arrêté attributif de subvention (Etat - DETR : dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) en date du 06/06/2025 pour la réalisation du second forage. Le montant de cette subvention est de 5 935,80 € (représentant 40% du montant HT de ce forage).

Pour rappel, après moult interventions et sollicitations auprès du Conseil Exécutif de Corse (Service Eau - Comité de Massif), ce dernier a enfin accepté notre demande d'aide qui s'élève

également à 40% du montant HT de ce second forage. Mais l'arrêté attributif correspondant ne sera envoyé qu'en septembre/octobre.

c. Simplification de l'action des collectivités territoriales (enquête)

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire (François REBSAMEN) et le Ministre de l'Action Publique, de la Fonction Publique et de la Simplification (Laurent MARCANGELI) invitent les maires à contribuer à une enquête structurée autour des axes suivants :

- *Simplification de la gestion quotidienne des collectivités territoriales*
- *Simplification de l'exercice des compétences*
- *Simplification de la gouvernance locale*

Il sera bien évidemment répondu à cette enquête car les difficultés dans la mise en œuvre des politiques publiques (lourdeurs et blocages administratifs, etc.) ne manquent pas et contribuent à alourdir la charge et les responsabilités des maires ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h30.

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre ROUBY